

Tableau des délibérations de la séance du 22 septembre 2022

N°	Objet	Observations	Sens du vote
	Ouverture de la séance		
	Appel / Vérification du quorum et décompte des pouvoirs		M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A. Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A.D. Mme MOUSSEAU qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C. Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. GUITTONNEAU P. Sylvie DILLET
	Enoncé de l'ordre du jour		
	Nomination du secrétaire de séance	il est proposé de nommer Karen Baudry	
	I - Adoption de procès-verbaux		Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité
	II - Délibérations		
2022.66	Budget principal : approbation de la décision modificative n° 2		Unanimité
2022.67	Convention entre le Département et la Commune de Soullans pour l'occupation de locaux de la mairie en vue de la tenue de permanences sociales		Unanimité
2022.68	Convention avec le SyDEV : travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité		Unanimité
2022.69	Pierre levée : convention de servitude de passage		Unanimité
2022.70	Pose d'une plaque commémorative – Place Jean Yole - Approbation de la convention entre la Ville et le propriétaire du bâtiment		Unanimité

Tableau des délibérations de la séance du 22 septembre 2022

2022.71	Acquisition de la parcelle cadastrée n° 78p de la section AR		Unanimité
2022.72	Accueils de loisirs et restaurant scolaire : modification des règlements intérieurs		Unanimité
2022.73	Année scolaire 2022 / 2023 – Sorties et séjours pédagogiques / école publique et privée sous contrat		Unanimité
2022.74	Subventionnement du transport scolaire pour les élèves fréquentant les écoles de SOULLANS – Année scolaire 2022 / 2023		Unanimité
2022.75	Convention d'adhésion au service Rémunérations du Centre de Gestion de la Vendée		Unanimité
2022.76	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		Unanimité
	III - Informations diverses		
	IV - Retour sur les commissions		
	V - Questions diverses	<p>Charlotte ROUSSET : est-ce que la plaque relative au nouveau nom de l'école sera apposée?</p> <p>Thierry LIAIGRE : quand est-il du traçage du passage piéton au début de la rue du Saule creux?</p> <p>Monsieur le Maire : il est envisagé de renommer le pourtour de la mairie, place de la Maire, qu'est-ce que vous en pensez?</p>	

La séance est levée à **22h15**

Le 22 septembre 2022
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ


